

## RÉSOLUTION

Province: Québec

Lieu: Opitciwan

Date: 2010-02-02

Quorum: 4 sur 7 membres

Résolution no.: 2010-02-02-069

## **MAISON DES JEUNES OPITCIWAN**

ATTENDU QUE

le 23 novembre 2009, une assemblée publique des membres a été

tenue à Opitciwan concernant la situation du suicide au sein de la

communauté:

ATTENDU QUE

lors de cette assemblée, les membres présents ont discuté de

différents moyens qui pourraient supporter la communauté devant

une telle problématique;

ATTENDU QUE

dans le cadre des moyens discutés, les membres ont exprimé le souhait de doter la communauté d'un lieu rassembleur, identitaire et exclusif pour les besoins des jeunes et ainsi leur permettre d'obtenir du soutien, de briser leur isolement et de prévenir certaines

problématiques;

ATTENDU QUE

ATIKAMEKW OCKINIKIW (le Conseil des Jeunes Atikamekw Opitciwan) souhaite également que la communauté se dote d'une Maison des Jeunes dans des locaux qui lui seraient exclusivement destinés et bien fonctionnels qui permettraient d'offrir des services et

des activités pour les jeunes;

ATTENDU QUE

le projet de construction d'un immeuble destiné à la Maison des

Jeunes serait constructif et rassembleur dans le meilleur intérêt des

jeunes de la communauté;

## EN CONSÉQUENCE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE

le Conseil appuie les démarches afférentes au projet de construction ou de

localisation de la Maison des Jeunes dans des locaux exclusifs afin de

répondre aux besoins des jeunes;

QUE

le Conseil demande que les différents intervenants du milieu tel le Conseil des Jeunes Atikamekw Opitciwan, la direction des services sociaux, etc. se

concertent afin d'élaborer un plan d'action concernant un tel projet selon les besoins qui seraient identifiés;

QUE

le Conseil autorise et mandate Mme Régina Chachai, Vice-Chef et conseillère déléguée à la jeunesse, à effectuer toutes les démarches utiles afin de mettre en œuvre la présente résolution et élaborer une table de concertation afin de réaliser un plan d'action pour ce projet;

QUE

la présente résolution entrera en vigueur dès son adoption.

Proposé par: Martin Queshish Secondé par: hous-michel Buhe

Heavina Chachai Warting Anashisl La Chef